



Lettre aux Retraités

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

2018 : + 1,6%

2019 : + 1,5%

(chiffres INSEE)

Janvier 2020 : - 0,4%

Février 2020 : +0%

Mars 2020 : +0,1%

Avril 2020 : +0 %

Mai 2020 : +0,1%

Juin 2020 : +0,1%

Juillet 2020: +0,4%

Aout 2020 : - 0,1%

Septembre 2020:- 0,5 %

Octobre 2020: + 0%

Novembre 2020: +0,2%

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1^{er} octobre 2017

0,3% au 1er janvier 2019

1% au 1er janvier 2020 pour les pensions inférieures à 2000€ brut

0,3 % au 1er janvier 2020 pour les pensions supérieures à 2000€ brut

Edito : on ne nous fera pas taire !

Le deuxième confinement a un mérite comme le premier, c'est qu'il donne le temps et l'occasion de se plonger dans la lecture. Ce qui change souvent de l'inanité distillée par les nouveaux médias : les réseaux sociaux. Les infos les plus farfelues sont développées et souvent sous un jour sérieux, on voudrait nous faire prendre les vessies pour des lanternes... Car souvent les bonimenteurs n'ont qu'un seul but : nous faire croire que tout ce qui arrive, c'est la faute, en vrac, aux chinois, aux services secrets, si ce n'est aux martiens, et que tout compte fait on ne peut rien changer aux événements : bref, une tentative de « hold-up » sur les capacités de mobilisations et d'actions de la classe ouvrière. Pendant ce temps là le Medef pourrait dormir tranquille, mais voyez vous, les projets de reculs des droits sociaux sont de nouveau sur la table : en premier lieu la réforme des retraites que le ministre de l'économie veut accélérer.

Evidemment l'état d'urgence sanitaire n'arrange rien et en premier lieu l'action syndicale et le droit de manifester qui est soumis aux autorisations préfectorales. Un droit est un droit et nous ne devons pas le laisser entamer par une loi de sécurité globale. Au delà de l'article 24 tentant de restreindre les images qui aujourd'hui sont un moyen de défense face aux forces de l'ordre, c'est tout une loi qui veut restreindre les libertés : par exemple, quel usage pourrait être fait des images prises par un drone d'une manifestation ?

Fichage ? Renseignements aux employeurs ? Poser la question c'est déjà y répondre !

Alors gageons que les prochains mois seront riches en réactions sociales. Les retraités prendront toute leur place dans la contestation, dans la résistance, dans l'affirmation des revendications !

Prenez soin de vous et passez de bonnes fêtes !

MANIFESTATION DES RETRAITÉS



Les acquis prévoyance de la CPRP. (Extraits du bilan 2019)

Alors que la CPR deviendra l'an prochain, par décision gouvernementale, une simple caisse de branche de la Sécurité sociale et que nos acquis sociaux sont dans le collimateur, il est utile de les rappeler pour mieux pouvoir les défendre.



Ils représentent 7,6 % du total des prestations servies et se décomposent en :

1 - L'allocation décès (38 %) : 47,8 M€ en 2019.

2 - Le différentiel de taux de remboursement (37 %)

3 - Les prestations spécifiques (25 %) : soit 31,4 millions € sur 1659,4 M€ en 2019. Ce sont :

- **L'Allocation de fin de carrière** versée au moment de la cessation de fonction
Il y a eu en 2019 3701 bénéficiaires (pour 12,8 M€ soit 41 % des montants versés au titre des prestations spécifiques)

- **La Prestation spéciale d'accompagnement (PSA)** contribue au maintien à domicile ou au financement des EHPAD.
Il y a eu en 2019, 4 067 bénéficiaires (pour 10,6 M€ soit 34 % des montants versés au titre des prestations spécifiques)

- **Les Prestations spécifiques non pérennes** : le forfait 24 € - le forfait intervention au laser - le forfait prothèses dentaires mobiles - le forfait appareils acoustiques - le suppléments de PSA - le forfait hébergement en maison de parents - le forfait frais de transport - les articles pour incontinence - le forfait fauteuil roulant - le fond d'intervention délégués - le complément d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé - le curetage surfaçage pour les diabétiques.
Il y a eu en 2019, 40 840 bénéficiaires (pour 7,0 M€ soit 22 % des montants versés au titre des prestations spécifiques)

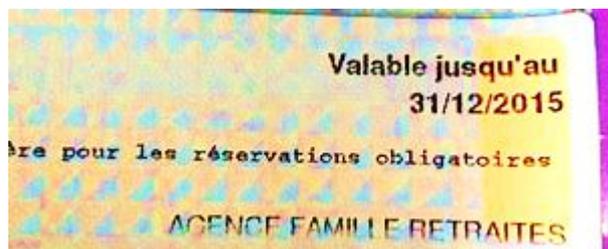
- **Les autres prestations spécifiques** : prestations dentaires (couronnes sur implants, inter de bridge, implants dentaires) - prestations différentielles d'hospitalisation (bénéficiant aux conjoints et enfants relevant d'autres régimes)
Il y a eu en 2019, 3 038 bénéficiaires (pour 1,0 M€ soit 3 % des montants versés au titre des prestations spécifiques)

Extrait de la résolution de la Conférence nationale retraitées du 15 juin 2017

« *Attachée au régime spécial de Prévoyance SNCF, la Conférence défend ;
Le maintien des tarifs spéciaux de remboursement maladie de la CPRP
Le maintien des prestations complémentaires et la maîtrise par la CPRP de ces prestations.
Le maintien en interne de toutes les prestations de la CPRP refusant toute externalisation sous-traitance, délocalisation.*

FC : disparition des cartes de circulation et fichets papier des ayants droits !

La Direction prépare activement la disparition des cartes de circulation et fichets papier au profit de leur « digitalisation » dans une application de téléphone mobile et de site web. Les ouvrants droits (les cheminots en activité ou en retraite) devront ainsi déclarer leurs ayants-droits pour recevoir un mot de passe d'accès à ces applications.



La dématérialisation des fichets se ferait dès l'an prochain « en trois vagues » (mai, juillet et décembre 2021) et celle des cartes de circulation aurait lieu dans le second semestre 2022.

Mais, si 61 % (108.210) des retraités sont connectés, 39 % ! (67.837) ne le sont pas et « *risque la fracture numérique* » !

Des réunions de présentation aux organisations syndicales ont lieu en ce moment. Selon nos camarades, s'il y a beaucoup de questions - notamment : « *comment s'assurer que tout le monde puisse bénéficier des mêmes droits de circulation alors que de nombreux retraités et ayants-droits n'ont pas les moyens technologiques ou de connexion ?* » - ... il y a peu de réponses, hormis un numéro d'aide téléphonique provisoire, ou l'appel à l'Aide sociale.

FO revendique le libre choix des ayants droits, de passer ou pas à la dématérialisation.

Rappel : la possibilité d'appeler le 3635 est terminée depuis le 24 nov. : la Direction explique que cela résulterait d'un problème de sécurité car il fallait communiquer le mot de passe *carillon* par téléphone.

Extrait de la partie du compte rendu fédéral
du CSE SNCF SA du 18 novembre sur le sujet :

.... au-delà de la fracture numérique à laquelle seront forcément confrontés nombre de nos aînés, il s'avère qu'une case FC générée ne pourra pas être annulée...Car aux yeux de la Direction, les Ayants Droits sont de potentiels fraudeurs !!!

Toutefois il devrait être possible de récupérer la case si l'Ayant Droit n'a pas voyagé, en effectuant une réclamation, sous condition de fournir des éléments matériels(!?)

Côté métier, le tout premier point qui inquiète FO est la suppression de près d'une centaine de postes de la partie Famille des AP&F....



Montreuil le 10 novembre 2020

Monsieur le Président de la République,

L'inquiétude mais aussi la colère sont grandes parmi les retraités.

En cette période où les retraités ont payé un lourd tribut la pandémie (80 % des décès), ils subissent un matraquage médiatique les présentant comme des privilégiés. C'est dans le Figaro que l'on peut lire un article de M. Hakim El Karoui « *Les retraités doivent contribuer à l'effort de guerre sanitaire* ». Il invite le gouvernement à « *baisser temporairement le niveau des pensions des retraités, au nom de la solidarité entre les générations* ».

Malheureusement, il n'est pas le seul exemple.

En 12 ans, leur pouvoir d'achat a été réduit de 20 %. Ces dernières années, avec le gel des pensions et la hausse de la CSG, leur pouvoir de vivre a été sérieusement amputé alors que la hausse des prix s'accélérait et nul doute que la crise sanitaire et économique va aggraver leur situation.

Nous pouvons facilement constater que cette politique de rigueur menée à l'égard de la population retraitée n'a pas permis à la situation économique du pays de se redresser. Plus certainement, ce sont les inégalités qui ont été accrues.

Ce dont le pays a besoin, c'est d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Ce n'est pas le moment de réduire leur pouvoir d'achat ! Ils en ont besoin pour eux et leur famille. Notre économie en a besoin, car ils ne sont pas seulement des consommateurs utiles à l'économie, ils participent à hauteur de 8 % à la production de richesses en France. Souvent, ils aident financièrement leurs enfants et petits-enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale, particulièrement par le bénévolat et la vie municipale, est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

Mais ils voient bien que l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, alors que le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1 % les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. Les dividendes ont augmenté de 60 % en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros ! La pauvreté s'étend, mais la fortune des 0,1 % de Français les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017.

On peut comprendre la colère des retraités culpabilisés.

C'est bien pour cela que nous réclamons immédiatement 100 € d'augmentation, pour rattraper notre pouvoir d'achat, pour toutes les pensions ainsi que la revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen. De même, nous sommes inquiets sur ce que prépare le gouvernement en matière de revalorisation des pensions 2021.

Puisque les retraités et les personnes âgées ont été les principales victimes de la première phase de la pandémie, des mesures fortes auraient dû être prises pour affronter la deuxième vague de Coronavirus.

Nous sommes plus démunis encore pour affronter la propagation du virus. Rien n'a été fait pour renforcer notre système de santé en moyens humains et matériels, hormis la fabrication de masques qui ne sont toujours pas gratuits, le dépistage est dérisoire et les tests quasiment inaccessibles. Au contraire les suppressions de lits continuent de plus belle en pleine reprise de l'épidémie et sont même programmées dans le PLFSS 2021. C'est invraisemblable quand le gouvernement, en même temps, impose des règles de confinement d'autant plus strict que la marge de manœuvre des services hospitaliers (en matériel et en personnels) est limitée.

En effet, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 prévoit une économie de 4 milliards sur les dépenses de santé. Comment s'étonner que de nombreux hôpitaux soient déjà saturés, les personnels soignants épuisés, les personnes les plus fragiles sont encore plus menacées. Le Parlement, en seconde lecture, se doit de revoir ce PLFSS 2021 afin de répondre aux besoins de tous.

Enfin le rapport VACHEY envisage un véritable racket sur les retraités et les salariés, avec notamment la proposition d'une nouvelle augmentation de la CSG et la suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Pourquoi créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie ?

La perte d'autonomie concerne les jeunes comme les anciens. La branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Dans ces propositions, Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie. Et nous assisterions à un nouveau dépeçage de la Sécurité Sociale.

Ce 17 Novembre 2020, à l'appel d'organisations syndicales et d'associations de retraités, des initiatives en direction des Préfectures ont été programmées dans toute la France.

Nos organisations syndicales et association vous sollicitent pour vous rencontrer ce même jour afin d'exposer nos inquiétudes, de porter nos exigences. Les 17 millions de retraités pourraient y voir une forme de mépris si vous refusiez une nouvelle fois d'être reçus.

Monsieur le Président de la République, nos organisations syndicales et associations vous sollicitent pour une rencontre ce 17 novembre.

Dans l'espoir d'être reçu, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Francisco Garcia (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Loi de financement 2021 de la Sécurité Sociale : La décision « politique » (1) de son affaiblissement !

Si la situation financière de la Sécurité sociale est passée dans le « rouge vif » c'est avant tout en raison **des exonérations de cotisations non-compensées et de l'activité partielle ainsi que de dépenses exceptionnelles liées à la Covid.**

Pour la confédération FO les deux **devraient être intégralement compensées à la Sécurité sociale.** Or bien au contraire, tout l'impact sanitaire et social est à la charge de la Sécu.

Pour FO, cette situation financière résulte donc d'une décision politique. Alors que nous sommes en situation sanitaire exceptionnelle, le gouvernement a choisi de poursuivre la fragilisation des comptes de la Sécurité sociale, mettant sciemment en péril son avenir:

→ « Maîtrise » des dépenses de santé » - c'est-à-dire des économies à répétition - sur le dos des assurés, des allocataires et des établissements (sanitaires, sociaux et médico-sociaux) **C'est ainsi qu'en 2021, 4,4 milliards € d'économies sont à réaliser sur les dépenses de l'Assurance maladie !**

→ Transfert à l'Etat de recettes de la Sécurité sociale

→ Faire supporter à la Sécurité sociale toutes les décisions prises en matière sociale, comme la non-compensation des exonérations de cotisation et la dette « Covid »

Il s'agit donc de poursuivre l'objectif du « modèle social du XXI ème siècle » annoncé en 2017 par Mr Macron, où la Sécurité sociale n'en aura que le nom et dont les principes lui sont étrangers : universalité des droits (et non des bénéficiaires), efficacité économique et responsabilité individuelle.

Pour FO au contraire, la Sécurité sociale ne peut être fondée que sur l'égalité et la solidarité, et sur son organisation de 1945 selon les principes : « universalité des bénéficiaires, unicité du système, uniformité des prestations » permettant de véritablement répondre aux besoins des travailleurs et de leur famille.



1) Extraits de la circulaire confédérale du 24 novembre 2020

Ne touchez pas au pouvoir d'achat des retraités !

SIGNONS MASSIVEMENT LA PÉTITION

de 7 organisations syndicales de retraités
au Président de la République.

- 100 € de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat, à valoir sur la revalorisation des pensions calculée sur l'évolution du salaire moyen.
- Accès à la santé pour tous.
- Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale.



La France a besoin d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Les retraités en ont besoin pour eux et leur famille, notre économie en a besoin, car ils ne sont pas seulement des consommateurs utiles à l'économie, ils participent à hauteur de 8 % à la production de richesses en France.

Souvent, ils aident financièrement leurs enfants et petits-enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

Le Ségur de la santé et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, n'ont pas répondu aux attentes des soignants, des retraités et des salariés ni aux besoins de la population.

La carte pétition peut être signée en ligne à l'adresse :
<http://chnq.it/5HDCZ4JrQh>.

Un peu d'histoire

Création d'un syndicat cheminot après la scission de la CGT

Le 28 décembre 1947, la Fédération Confédérée des cheminots est créée avec comme secrétaire général René Clerc. Le 16 janvier 1948, un protocole d'accord est signé entre la Fédération FO des cheminots et la Fédération syndicaliste des cheminots représentée par Fernand Laurent sous l'égide de Léon Jouhaux.



Quelques syndicats sont créés en décembre 1947, la plupart le seront au cours du mois de janvier, ainsi le syndicat de Veynes dans les Hautes-Alpes.

Le préambule des statuts qui seront déposés à l'UD et en mairie est libellé ainsi :

Syndicat « Force ouvrière » des Cheminots de Veynes

A dater du 19 janvier 1948, il est fondé à Veynes H.A un syndicat Force ouvrière des cheminots de Veynes dont le siège est au domicile de son secrétaire Général

Son bureau est composé : (1 secrétaire général – 1 Trésorier)

Secrétaire Général : Mr BONNIOT Roger Cités SNCF. Bt n° 2 Rte St Marcellin Veynes (H.A)

Trésorier Général : Mr RAMBAUD René Hôtel Taulier Veynes H.A

Suivi de 33 articles

Le courrier ci-dessous est adressé le 28 janvier 1948 par le Groupe Départemental Force Ouvrière des Hautes-Alpes dont le responsable provisoire est BOUVIER Pierre 3-bis avenue Guillaume Farel Gap au Secrétaire Général de la Fédération

Gap, le 28 janvier 1948

Mon Cher Camarade Secrétaire Général,

Je t'informe qu'un syndicat FORCE OUVRIERE DES CHEMINOTS de Veynes vient d'être créé. Les statuts ont été déposés en Mairie et l'existence légale de l'organisation ne peut être mise en doute.

Le Secrétaire départemental en est le camarade

BONNIOT Roger – Cité S.N.C.F. n° 2 – Route de Saint Marcellin à VEYNES (Htes-Alpes)

Il est indispensable que tu lui fasses parvenir rapidement les cartes confédérales F.O. et les timbres. Il a des bulletins d'adhésion en assez grand nombre. Jusqu'à présent il aurait recueilli 70 adhésions. Nous allons tenter Vendredi de constituer un syndicat à Gap.

Il est également urgent que tu adresses au camarade précité toutes les circulaires d'information nécessaires pour constituer sa documentation ; il est très gêné (sic) car il n'a absolument rien et se trouve dans l'impossibilité absolue de renseigner les camarades qui s'ils se trouvent privés d'information laisseront tomber la nouvelle organisation.

Fraternellement

La première action du syndicat est la création d'un autre syndicat à Gap par la tenue d'une réunion le 29 janvier en gare de Gap pour laquelle le secrétaire du syndicat demande une intervention de la fédération par courrier du 27 janvier 1948.

Le Congrès constitutif de la Fédération FO des Cheminots se tient du 1^{er} au 3 mars 1948 à la Mutualité à Paris en présence des représentants des 323 syndicats de cheminots déjà constitués. Notre histoire commence

Jean Louis Ponnavoy

SOURCES : Archives du syndicat de Veynes transmises par Christiane Grillet. Force Ouvrière chez les cheminots tome 1.